

Loi du 6 janvier 1978 - Article 27

Les renseignements nominatifs fournis dans ce questionnaire sont susceptibles de faire l'objet d'un traitement informatique.

Pour tous renseignements relatifs :

- 1) au caractère obligatoire ou facultatif des renseignements demandés
- 2) aux conséquences éventuelles d'un refus de réponse
- 3) aux destinataires des informations recueillies
- 4) à l'existence d'un droit d'accès au contenu des fichiers et aux possibilités de leur rectification éventuelle

Les personnes intéressées peuvent adresser une demande écrite à

Monsieur le Maire de Vitry-sur-Seine,
Secrétariat Général.

ville de Vitry-sur-Seine DEMANDE DE BOURSE COMMUNALE année scolaire 2018/2019

NOM _____ Prénom _____

Adresse : N° _____ Rue _____

_____ Esc. _____ Bât. _____ Logt. _____

Code Postal : 94400

Ville : VITRY-SUR-SEINE

N° Matricule : _____ QF : _____

Une bourse communale peut être accordée aux familles habitant Vitry depuis plus d'un an, qui en font la demande pour les enfants à charge fiscalement et qui fréquenteront à la rentrée de septembre un établissement de second degré (Collèges et Lycées) ou un établissement d'enseignement supérieur sous contrat avec l'éducation nationale. Tous les dossiers déposés sont examinés par une commission désignée par le Conseil Municipal qui apprécie les demandes en fonction de 3 critères :

- les ressources de la famille
- le niveau d'étude des enfants
- la nature de l'établissement

À joindre obligatoirement

- **l certificat de scolarité** (original et photocopie)
(pour chacun des enfants jusqu'aux 25 ans révolus)
- **l'avis de taxe d'habitation 2017** (original et photocopie)
ou attestation de non imposition de la taxe d'habitation délivrée par les impôts
- **l relevé d'identité bancaire, postal ou caisse d'épargne au nom du demandeur** (original)

Date de limite pour le dépôt des dossiers :

7 novembre 2018 inclus

au service des Affaires Familiales

Hôtel de Ville 2 av. Youri Gagarine - 94407 Vitry-sur-Seine cedex

DÉLAI IMPÉRATIF

Tout dossier incomplet ou nous parvenant après cette date ne sera pas traité.

Nom	Prénom	Indiquer l'établissement fréquenté et la classe pour chaque enfant				Réservé au service
		collège	lycée	Fac - BTS Classe prépa	classe	Montant

Au cas où une bourse est accordée, son montant sera obligatoirement payé aux responsables légaux sur leurs comptes bancaires

Nom (préciser Madame, Monsieur) :

Prénom :

Tél. domicile : **portable** :

Je désire que le versement soit effectué sur mon * :

Compte postal Compte bancaire Livret de Caisse d'épargne

* cocher la case correspondante et fournir un relevé d'identité postal, bancaire ou Caisse d'épargne au nom du demandeur

⇒IMPÉRATIF : Vous devez faire calculer votre quotient familial pour pouvoir bénéficier de la bourse.

Si les documents pour le calcul du quotient ont été fournis pour l'année 2018-2019 : case à cocher par le service

Dans le cas contraire, ils doivent être déposés en même temps que l'imprimé bourse.

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en considération

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements contenus dans cette demande de bourse.

Vitry, le

Signature :

RAPPEL : La bourse est annuelle et versée en une seule fois.
Recette municipale - 23 bis, rue Clément-Perrot à Vitry.